



Problèmes rencontrés après l'achat d'une voiture d'occasion

Par **lou68**, le **29/12/2011** à **16:59**

Bonjour,

Je vous sollicite pour avoir des conseils concernant l'achat d'une voiture d'occasion, une TWINGO (marque RENAULT) effectué le 14 octobre 2011 dans un garage de notre ville.

A ce jour, j'ai dû ramener le véhicule plusieurs fois pour une série d'interventions mais à chaque fois que je le récupère (au bout d'une semaine), je constate toujours les mêmes dysfonctionnements et encore plus de dommages que lorsque je le leur ai laissé.

Je l'ai amené pour un diagnostic dans un autre garage où on a estimé le coût des réparations à prévoir à 700€ minimum. Mais je n'ai pas les moyens. Elle fume beaucoup, laisse des tâches noires au sol et consomme 30L/100.

on m'a proposé de faire une lettre "mise en demeure". faut-il la faire signer par un avocat ? si je l'envoie, faut-il que je ramène la voiture au garagiste par la suite ?

Merci à vous!

PS : voici ma lettre

En dépit des nombreuses interventions que vous avez effectué sur ma TWINGO, je constate à ce jour, toujours les mêmes problèmes. Elle fume, laisse des tâches noires, et consomme 30L/100. Vous m'aviez pourtant affirmer que vous avez fait toutes les réparations nécessaires.

Par conséquent, sur le fondement de l'article L211-4 du code de la consommation et des

articles 1641 à 1649 du Code civil, je vous mets en demeure de réaliser gratuitement les réparations qui s'imposent, dans les plus brefs délais, ou je ne manquerai pas d'avertir les instances professionnelles et la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.